

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D96-2018

Séance du 22/11/2018 – Convocation du 7 novembre 2018

Compte rendu affiché le 26 novembre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Marine MATHEY, Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Myriam MARMONIER par Gisèle COIN ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	27
Exprimés	26

Objet : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

En conséquence des élections du 30 mars 2014, une Commission d'Appel d'Offres doit être constituée, conformément aux articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics.

Considérant que la commune de Neuville-sur-Saône compte plus de 3 500 habitants, outre le Maire, ou son représentant président, la Commission d'Ouverture des Plis comprend 5 conseillers municipaux élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Des suppléants, en nombre égal, sont élus en même temps.

Lors de la séance du 26 janvier 2017, suite à la démission de Mme Jamila HARZALLAH, la composition suivante a été arrêtée. **Titulaires** : Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Pascal NICOT, Xavier LAURE et **Suppléants** : Michel HU, Claire POINT.

Suite à la démission de M. Marc RODRIGUEZ de son mandat de conseiller municipal, en application de l'article 22-6°- III du Code des Marchés Publics, la composition de la Commission d'Appel d'Offres est désormais constituée comme suit. **Titulaires** : Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Pascal NICOT, Xavier LAURE, Michel HU. **Suppléants** : Claire POINT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Vincent VIVO) :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU la décision du Conseil d'Etat n°298103 du 30 mars 2007,
- VU la délibération du 23 avril 2015,
- **DIT que désormais la Commission d'Appel d'Offres est composée de Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Pascal NICOT, Xavier LAURE, Michel HU en tant que délégués titulaires ; Claire POINT en tant que déléguée suppléante,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 novembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 26/11/2018

- Publication ou affichage le 26/11/2018

Valérie GLATARD, Maire.